

# PLÉRIN

2 JOURNÉES  
CONSÉCUTIVES



## OBJECTIF

Obtenir un agrément préfectoral autorisant le piégeage des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)



## CONDITIONS

Formation à partir de 15 ans.  
L'agrément préfectoral est délivré à partir de 16 ans



## LIEU

FDC22, à PLÉRIN



## COÛT

20 € (prévoir un pique-nique)



## INTERVENANTS

FDC22, piégeurs agréés



## DATES

- Vendredi 12 et samedi 13 avril
- Vendredi 6 et samedi 7 septembre de 8h30 à 18h

# PIÉGEUR AGRÉÉ

## PROGRAMME

### THÉORIE (1<sup>ère</sup> journée)

- Législation et réglementation des ESOD ;
- Reconnaissance des espèces.

### PRATIQUE (2<sup>e</sup> journée)

- Catégories de pièges et spécificités réglementaires ;
- Manipulation des pièges ;
- Contrôle des connaissances ;
- Présentation de l'Association des Piégeurs Agréés des Côtes d'Armor (APA22).

